



Association :
Représentant :
Contact :
Manifestation :

Matériel récupéré le vendredi : à 7h30 ou 11h30
Matériel rendu le lundi : à 7h30 ou 11h30
Auprès des services techniques de la commune

Matériel communal à récupérer	Nombre prêté	Etat bon/moyen	Nombre rendu	Etat bon/moyen
CHATEAU				
Assiettes				
Couteaux				
Cuillères à café				
Cuillères à soupe				
Fourchettes				
Panier à pain				
Pichets				
Plateaux				
Saladiers				
Verres				
MAIRIE				
Machine à café				
Petite sono + 1 micro				
SERVICES TECHNIQUES				
Bacs réfrigérés				
Bancs				
Barrières grises/rouges (barrer la mention inutile)				
Buvette avec/sans bâche (barrer la mention inutile)				
Chapiteau blanc + sardines fixations				
Evier				
Friteuse simple/double (barrer la mention inutile)				
Gaufrier (1*2 ou 1*3)				
Machine Hot Dog				
Plancher				
Plancha/Grill à roulette sans bouteille de gaz (barrer la mention inutile)				
Praticables				
Stand avec/sans bâche (barrer la mention inutile)				
Table bois				
Tente du marché				
Trépieds sans bouteille de gaz				
Tréteaux				

Nom emprunteur :
Le :
Signature emprunteur :



CONDITIONS A RESPECTER POUR L'EMPRUNT DU MATERIEL COMMUNAL

La mairie met à disposition du matériel pour vos manifestations : Hormis les manifestations communales pour **vos propres manifestations** (repas, fêtes, barbecues,...) les membres de vos associations doivent **venir chercher le matériel aux heures indiquées** et le **rapporter par leurs propres moyens**.

Il s'agit du matériel acheté avec les impôts des habitants.
Pour cette raison la commune, par souci d'économie, vous rappelle les conditions d'utilisation citoyenne :

Nous attirons votre attention :

- Sur l'état du matériel : le grill, la plancha, machine à café...doivent être rendus très propres sous peine de ne plus être mis à disposition.
- Si la manifestation se déroule le samedi, le matériel devra être mis à l'abri dans un local fermé afin qu'ils ne subissent aucune détérioration et/ou ne disparaissent pas : en cas de disparition du matériel l'emprunteur s'engage le remplacer par du matériel équivalent neuf.
- Les tables et les bancs sont très demandés : Il s'agit de partager ...Pour les particuliers le nombre est limité à 5 personnes.
- Les bouteilles de gaz sont à la charge des emprunteurs.
- Veillez à éteindre les lumières des locaux et à les rendre très propres : si tels n'est pas le cas, une location forfaitaire de **100 euros** vous sera facturée.
- En cas de perte de clé (entraînant un changement de serrure), l'emprunteur s'engage à payer la nouvelle clé **100 euros**.

Signature de l'emprunteur :

Mention " lu et approuvé" :

Le :